

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOTX et de SAUTOIRUS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ile, qui continuera à recevoir, conformément avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1er. septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

# Mathieu

## AVIS.

A partir du premier septembre, la GAZETTE DE LIÈGE, affiches, annonces et avis divers, est réunie au journal MATHIEU LAENSBERGH, par suite de conventions entre les propriétaires. En conséquence, MM. les abonnés à la Gazette de Liège sont prévenus qu'au lieu de cette feuille, ils recevront le Mathieu-Laensbergh jusqu'à l'expiration de leur abonnement, qu'ils peuvent renouveler aux bureaux ci-dessous indiqués.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la Gazette de Liège, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser chez M. Latour, imprimeur-libraire rue du Pont-d'Ile, les copies des annonces qu'ils désireront faire insérer dans le Journal Mathieu Laensbergh, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette.

Ce changement n'en apporte aucun dans le personnel de la rédaction du journal Mathieu Laensbergh.

## EXTÉRIEUR.

### AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Lima, le 18 avril. — On apprend ce matin que le général Cantarac a levé son camp à Hauja, et s'est mis avec ses troupes en marche contre Bolivar, qui s'est replié de Heranaco à Caxamará. Une division de 2500 Espagnols, destinée à agir sur les côtes, a passé ces jours derniers à environ neuf lieues de cette ville, tandis que le corps d'armée de Cantarac se porte en avant sur la route de Sierra. L'opinion générale est que, dans le commencement du mois prochain, il sera frappé un coup décisif, mais on ne saurait rien prédire sur l'issue probable, dans l'ignorance où l'on est sur les forces des parties belligérantes.

### ESPAGNE.

Madrid, le 6 août. — Les nouvelles reçues de l'Andalousie ont jeté le trouble dans les esprits. La malveillance s'en est emparée pour répandre des alarmes, et les révolutionnaires ont paru concevoir de coupables espérances. Pour cette fois ils ont jeté le masque. Ce n'est plus le roi, la constitution qu'ils proclament; leur but avoué est l'indépendance et la liberté.

— Les milices provinciales qui ont été mises sous les armes sont en ce moment en activité.

— Les gouverneurs français pour les places de Tortose et de Cardona sont déjà nommés: M. Roquemaurin, colonel d'état-major, est destiné au commandement de la première; M. Romilly, commandant attaché à l'état-major français, doit gouverner la seconde. La place de Lérida doit être occupée en ce moment par le 13e de ligne. Hier un escadron de chasseurs à cheval est parti d'ici pour la même place. L'occupation de Cardona aura lieu.

### ANGLETERRE.

Londres, le 27 août. — Nous apprenons avec plaisir que depuis avant-hier M. Canning se trouve mieux. Le Dr. Holland lui donne ses soins.

— Nous sommes assez disposés à ajouter foi au prochain départ de l'infant don Francisco pour le Mexique. Beaucoup de circonstances le rendent probable, et depuis plusieurs mois ce voyage est le projet favori d'un certain parti à Madrid: il pense que l'Espagne n'est pas en état de tenter seule la conquête de ses anciennes possessions américaines; qu'après les déclarations formelles des ministres anglais, elle ne peut espérer des secours des puissances européennes, et, par conséquent, que ces possessions sont irrévocablement perdues comme colonies; mais ce même parti suppose que dans la plupart des nouveaux états, et surtout au Mexique, la masse des habitans est encore très attachée à la maison de Bourbon; que les Mexicains voudraient sans doute jouir de leur indépendance et de la liberté de commerce avec les autres nations, mais que très-peu sont républicains par principe; qu'ils consentiraient facilement à établir un gouvernement monarchique, et que naturellement ils donneraient la préférence à la famille royale d'Espagne.

— Les personnes qui raisonnent ainsi jettent les yeux sur don Francisco, frère du roi. S. M. n'a pas d'enfans; par conséquent, la couronne tombera probablement en partage à son frère don Carlos, qui a deux fils. Don Francisco en a aussi deux, et l'on espère que, si les couronnes d'Espagne et des Indes étaient divisées entre différentes branches de la même

famille, il régnerait pendant très-long-tems une harmonie parfaite entre les états espagnols européens et ceux d'outre-mer.

Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point un pareil état de choses serait favorable aux intérêts anglais. Au reste, il serait préférable à l'exécution du projet qui tendait à remettre les colonies sous le joug espagnol; il est même probable que le nouveau souverain chercherait à se concilier l'affection de ses sujets en établissant un système politique libéral.

(New-Times.)

— Nous venons de recevoir des lettres de Valparaiso, au Chili, datées du 21 mai. Ces lettres nous apprennent que l'expédition dirigée contre l'île de Chiloe, par le général Freyre, avait échoué. Plusieurs des bâtimens nolisés pour servir de transports, étaient de retour et l'on avait de vives craintes pour le salut de ceux qui n'étaient pas encore rentrés. Cependant le gouvernement n'avait publié aucune relation sur l'issue de cette expédition. On avait appris dans la capitale du Chili le départ de l'Asia et d'autres bâtimens de guerre de Cadix: mais on n'avait pas encore reçu avis qu'ils eussent doublé le cap Horn. M. Rowcroft, consul général d'Angleterre au Pérou, était arrivé à Santiago, après avoir traversé, en partant de Buenos-Ayres, le continent de l'Amérique du Sud, non sans beaucoup de difficultés et de dangers. Cet agent devait se rendre incessamment à Lima à bord du vaisseau de S. M. le Cambridge. Les nouvelles de cette capitale ne vont que jusqu'à la date du 18 avril, époque à laquelle les Espagnols l'occupaient encore paisiblement. Les autorités espagnoles ont traité à Lima les intérêts du commerce avec une certaine indulgence, bien persuadés que leurs coffres seraient plutôt remplis par le produit de douane que par des saisies. Il a été imposé un droit de 12 p. c. sur les marchandises qui se trouvaient en magasin; et d'après le nouveau tarif, les articles d'importation sont en général admis au moyen d'un droit de 35 p. c. Le vin et l'eau-de-vie paient 48 p. c.; la farine 8 dollars la barrique, et le blé trois dollars la fanègue. Il a été en outre imposé un droit de transit de 10 p. c. sur les marchandises entrées pour être exportées; mais comme si les Espagnols sentaient combien l'occupation de la ville était précaire pour eux, on ne permettait pas qu'aucune marchandise restât plus de deux mois à la douane, sans que le droit fut acquitté en entier. Les principaux droits d'exportation sont de 5 p. c. sur l'argent; de 2 1/2 p. c. sur l'or, et de 12 p. c. sur les denrées du pays.

Voici quelques observations que fait le Morning-Chronicle sur l'état des affaires de l'Amérique du Sud:

« La tournure défavorable qu'a prise l'expédition de Bolivar, doit être vivement regrettée par tous ceux qui s'intéressent pour la prospérité et l'indépendance de l'Amérique Méridionale. Tout ce qui tend à diminuer l'influence de ce général dans la Colombie, où ainsi que dans tous les nouveaux états, tout dépend du caractère de ceux qui sont au gouvernail des affaires, cause un mal incalculable, et nous craignons que la perte de cette influence ne soit le résultat du non succès de ses projets dans le Pérou. »

— Des lettres de Gibraltar, du 6, annoncent qu'on avait remarqué dans le voisinage de cette ville, beaucoup de disposition à se déclarer contre le système actuel. Quelques fuyards de St-Roch et d'Algésiras s'étant présentés aux portes de Gibraltar, lord Chatham, le gouverneur leur en a péremptoirement refusé l'entrée, en alléguant pour motif, le danger d'augmenter le nombre des habitans de la forteresse pendant les grandes chaleurs, ce qui pourrait donner lieu à une contagion fébrile.

— La baisse des bons espagnols, après l'arrivée d'un exprès de Paris, a occasionné une vive agitation à la bourse des fonds étrangers. On fait courir mille bruits divers à ce sujet, ou assure, entr'autres choses, que quelques capitalistes, arrivés à Londres depuis peu de jours, ont reçu la nouvelle positive que les négociations relatives au nouvel emprunt espagnol, qui avaient pour base la reconnaissance des emprunts des cortès, ont été rompues. Il est certain que sans cette base, l'emprunt ne peut réussir.

— Le bruit s'est répandu dans la Cité, dit le Star, que l'emprunt espagnol avait été négocié à Paris, à 55, et que les anciens bons seraient pris à 20.

— Extrait d'une lettre écrite par un officier du 17e. régiment d'infanterie, et datée de Valahjadad, le 24 mai:

Il y a actuellement trois semaines que mon corps a reçu l'ordre de se tenir prêt à partir. Il paraît que les Birmans ont encouru le déplaisir de

notre gouvernement, en opprimant des individus et voulant empiéter sur notre territoire. Ils se sont fait, dans leurs orgueilleuses illusions, une très-petite idée de l'étendue de notre pouvoir dans l'Est, et ils sont résolus à rompre une lance avec nous. Ils ont eu avec nous quelques escarmouches dans lesquelles l'avantage n'a été d'aucun côté. On dit que c'est une nation belliqueuse et habile à construire des stokades. Ils peuvent les ériger en vingt-quatre heures; ils en ont maintenant onze sur les frontières du Bengale, et elles sont défendues par dix mille hommes. Le gouvernement est déterminé à y envoyer une expédition à laquelle trois présidences prendront part. Le Bengale enverra 12,000 hommes; Madras 6,000 et Bombay 2,000. Nous sommes tous en alerte et animés du joyeux espoir de donner une correction aux Birmans. J'ai bien du plaisir à dire que lorsque le 17<sup>e</sup> a reçu l'ordre de fournir des hommes de bonne volonté pour ce service, tout le régiment s'est offert; il est enchanté de l'idée de rentrer en campagne. Le général Sewell le commande.

P. S. L'ordre de partir pour Madras le 26 du courant vient d'arriver, et l'on dit que nous nous embarquerons le 10 du mois prochain. Nous sommes tous en mouvement et n'avons pas une minute à perdre. Cinq autres régimens ont ordre de se tenir prêts à marcher.

#### ALLEMAGNE.

Francfort, le 28 août. — Suite de la communication faite par le ministre d'Autriche, à la diète germanique, dans sa 22<sup>e</sup> séance.

II. Le second objet désigné par S. M. en 1819, regardait les idées erronées que l'on s'était formées des pouvoirs de la diète, et les moyens d'assurer l'effet de ses décisions.

L'empereur, guidé par sa conviction intime, n'a pas hésité à énoncer comme principe indubitable, que les arrêtés législatifs de la diète, lorsqu'ils ont pour objet la sûreté extérieure ou intérieure de l'ensemble de l'union germanique, l'indépendance et l'inviolabilité de ses membres et ce qui en est inséparable, le maintien de l'ordre légalement établi, doit avoir force obligatoire dans tous les pays confédérés, et qu'aucune législation particulière, aucune résolution séparée ne saurait les infirmer.

S. M. s'est convaincue en même tems que les lois et les décisions de la confédération seraient sans garantie et sans efficacité, si elle ne confiait point à la diète les moyens et les forces nécessaires pour les faire exécuter.

En partant de cette conviction, S. M. avait fait remettre par sa mission présidiale le projet d'un règlement d'exécution provisoire, que la diète déclara obligatoire jusqu'à la rédaction d'un règlement définitif.

Par l'arrêté du 3 août 1820, un règlement d'exécution définitif a reçu la sanction de la diète, et par conséquent le provisoire a cessé d'exister. (La suite à demain.)

#### FRANCE.

Paris, le 28 août. — Il y a eu, ces jours passés, plusieurs conférences entre des banquiers de la capitale et d'autres banquiers venus de Londres à l'occasion du nouvel emprunt proposé par l'Espagne. Il paraît que l'encombrement de la place de Londres par les coupons de toute espèce des emprunts des puissances européennes, et de ceux des nouveaux états de l'Amérique du sud, a fait reculer ceux à qui la nouvelle spéculation était offerte. On assure que ces banquiers se sont séparés sans avoir rien arrêté à ce sujet.

M. Ouyard est arrivé à Toulouse. — La *Quotidienne* dit aujourd'hui que le Roi ayant été engagé à ne point recevoir à cause de la fatigue qu'il pouvait éprouver, S. M. a répondu : « Un Roi de France peut mourir, mais il n'est jamais malade. » Elle ajoute que le roi a dit à M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, qui est sur le point de repartir pour Vienne : « M. le baron de Vincent, je suis bien aise de vous voir encore une fois. »

L'académie des Beaux-Arts de l'institut a prononcé, dans sa séance du 28 août 1824, son jugement sur le grand prix de sculpture. Le premier grand prix a été décerné à M. Seurre (Charles-Marie-Emile), né à Paris, âgé de 26 ans 172 élève de M. Cartellier. Le second prix a été décerné à M. Jaley (Jean-Louis-Nicolas) né à Paris, âgé de 22 ans 172, élève de M. Cartellier.

Il est décidé que M. le vicomte de la Rochefoucault vient d'être chargé du département des beaux arts, manufactures et spectacles dépendans du ministère de la maison du roi.

Le succès de la traduction du *Lucrèce*, en vers français, ouvrage dédié au roi par M. de Pougerville, se confirme chaque jour; cette importante production est maintenant entre les mains de tous les amis des lettres, son examen approfondi révèle une multitude de beautés d'un ordre supérieur, et d'innombrables difficultés surmontées avec un bonheur remarquable.

Depuis quelque tems on remarquait, avec autant de peine que de surprise, le dépérissement rapide et la mort successive de la plupart des arbres des boulevards intérieurs. La cause de cette mortalité était généralement attribuée aux émanations des conduits de gaz hydrogène placés dans le voisinage. Des recherches faites à ce sujet par une commission de savans n'avaient encore abouti qu'à rendre au moins douteuse l'influence d'élément attribué au gaz hydrogène, lorsqu'on découvrit qu'une coupable malveillance était la véritable cause de ces accidens; on vit des arbres entamés par un trait de scie dans tout leur contour, ou percés jusqu'au cœur par des trous de tarière dans lesquels l'on avait introduit des substances destructives du principe végétal, ou enfin arrosés à leurs racines de ces mêmes substances.

La police est sur la trace de quelques auteurs de ces méchancetés grôtuites et lâches.

La gazette de Schaffouse annonce un suicide affreux exécuté à Morat par un habitant de ce canton. Ce malheureux a rempli de poudre sa bouche, son nez et ses oreilles, et y a mis le feu. L'explosion lui a emporté la moitié de la tête.

La ménagerie royale du Jardin des plantes va s'augmenter d'un éléphant; c'est le plus grand que l'on ait vu en Eu-

rope. Il a neuf pieds de haut, et pèse 9000 livres. Il vient d'arriver à Rennes.

Au rédacteur du Journal de Commerce.

Monsieur, nous avons vu avec étonnement la publication de mémoires attribués à notre père; ils ne sont pas de lui, et en attendant notre avis devant les tribunaux contre le sieur Lerouge, qui, à notre insu, s'est constitué l'éditeur, nous vous prions de nous permettre de les dévouer par la voie de votre journal.

Recevez, etc.

Pour moi, mes frères et ma sœur,  
P. comte d'ORANGE.

Paris, le 28 août.

BOURSE DE PARIS. — Du 28 août.

La hausse avait paru s'établir, mais la baisse est venue se déclarer brusquement, et elle paraît devoir continuer, même après la bourse. Les affaires ont été très animées, ce qui s'explique naturellement par la échéance prochaine du coupon, et par la fin du mois. Les piastres (corées) tendent pas à la baisse. Si cette valeur était entre les mains de gros capitalistes, elle aurait un mouvement plus rapide, mais la plupart des détenteurs sont dans la classe des petits capitalistes qui, lors de cet emprunt, se sont laissés séduire, et qui n'ont pu s'en défaire au moment favorable.

BOURSE du 28 août. 5 p. c. cons. Jouiss. du 22 mars 1824, 101 fr. 3 c. Act. de la banque 1890.

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre. — Nous avons annoncé, il y a quelque tems, que M. Charpentier avait été condamné à 500 fr. d'amende par le tribunal correctionnel de Louvain, comme auteur d'un article inséré dans le *Courier des Pays-Bas* et intitulé *Fond de valise*. Le ministère public a interjeté appel de ce jugement et M. Charpentier a dû comparaître aujourd'hui devant la cour supérieure de justice de Bruxelles, chambre des appels de police correctionnelle. Nous donnerons de main le résultat de ce procès. (Ami du Roi.)

LIÈGE, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

Nous avons annoncé hier la nomination de M. W. G. Van de Poll, en qualité de président et directeur de la société de commerce des Pays Bas; S. M. par arrêté en date du 24 de ce mois, a en outre nommé co-directeurs de la même société MM. De Waël Vermdelen (d'Anvers) et G. Schimmelpenninck. Le roi s'est réservé la nomination ultérieure des deux autres directeurs. M. W. de Clercq est nommé en qualité de secrétaire.

— Extrait de la *Gazette d'Augsbourg* du 28 août :

Odessa, le 8 août. — D'après des nouvelles antérieures de Constantinople, le capitain-pacha avait envoyé à la Porte environ 500 têtes et 1,200 oreilles des Ipsariotes tués lors de la prise d'Ipsara. Le 23 juillet, ces têtes ont été exposées publiquement, ce qui a attiré un grand concours de musulmans; depuis que la révolution a éclaté, on n'avait pas encore pu leur montrer un aussi grand nombre de têtes de chrétiens tués en combattant. Dans l'inscription placée au-dessous, et qui rédigée en style oriental, était faite pour exciter la joie et l'enthousiasme parmi les Turcs, il était dit entre autres : « Dieu a enfin béni les armes des vrais croyans, et les pervers rebelles d'Ipsara sont anéantis. » Mais, déjà lorsque ce spectacle avait lieu, il courait sur Ipsara d'autres bruits qui furent confirmés par des rapports unanimes de Smyrne, du 23 juillet au matin, et que l'on reçut le 25. Les bâtimens hydriotes, spezziotes et ipsariotes avaient débarqué le 13, avec des troupes à Ipsara, et avaient tué tous les Turcs qui se trouvaient dans l'île, et dont ces rapports portent le nombre à environ 4,000 hommes. Tous les bâtimens turcs qui se trouvaient dans le port, et parmi lesquels étaient 2 frégates, ont été ou pris, ou brûlés. »

La belle cause des Grecs est tellement la cause du monde entier, qu'il se crée des souscriptions en leur faveur jusques dans l'Inde. La somme produite par ces souscriptions, à la tête desquelles se trouve le nom de l'évêque de Calcutta pour 200 liv. sterl., s'élève, d'après les dernières nouvelles, à 10,546 roupies. (La roupie d'or vaut environ 37 fr. 40 c.)

Un procès destiné peut-être à prendre rang parmi les causes célèbres, a été commencé le 28 du mois dernier, devant la sixième chambre de police correctionnelle à Paris. Les plaignans sont M. Antoine Banès, commis et associé de M. Chaulet, agent-de-change à Paris, et M. Chaulet lui-même. (\*) Le prévenu est M. Jean Roumage.

Nous allons offrir brièvement l'exposé de cette affaire. Le 25 juin dernier, M. Aguado, négociant, recoutra M. Banès à la Bourse. Il lui demanda si M. Chaulet serait disposé à faire des affaires pour un de ses amis. M. Banès lui répondit que M. Chaulet n'était pas dans l'habitude de faire des affaires avec des personnes qui lui étaient inconnues, mais qu'il ne doutait pas que sur sa déclaration il ne consentit à en faire. M. Aguado lui nomma alors M. Roumage aîné, ajoutant qu'il lui ferait bien un crédit de 400 obligations de l'emprunt royal d'Espagne. M. Chaulet, qui se souvint de l'avoir rencontré en pays étranger, n'hésita pas. Par suite des opérations faites par M. Roumage, celui-ci se trouva avoir acheté 700 obligations, payables fin juillet, au prix de 60 fr.; lesquelles avec 385 fr. de courtage, faisaient une somme totale de 465,600 fr.

M. Chaulet voyant la baisse des fonds, témoigna à M. Roumage le désir qu'il aurait d'avoir de lui des garanties pour sûreté de l'opération; il fut alors convenu qu'il prendrait livraison de la totalité des 700 obligations le 17 juillet, à midi et demi, moyennant la bonification, à son profit, d'un quart pour cent d'escompte; le bordereau se montait donc à 454,100 fr.

A midi moins un quart M. Banès partit accompagné d'un garçon de caisse de M. Chaulet, qui portait les 700 obligations.

(\*) M. Hector CHAULET, qui a habité Liège assez long-tems.

tions : arrivés au domicile de M. Roumage on leur dit qu'il était chez son frère, ils y allèrent, et trouvèrent en effet M. Roumage dans la cour, qui dit à M. Banès : Vous arrivez de bonne heure ; au surplus, ce n'est pas ici, c'est chez moi que nous devons terminer l'affaire. Ils partirent tous trois et se rendirent au domicile du prévenu.

Après avoir procédé à la vérification des numéros, M. Banès renvoya le garçon de caisse. M. Roumage entra alors dans son cabinet, emportant le bordereau acquitté, et ouvrit son bureau. M. Banès l'entendit compter de l'argent. Il revint apportant 600 fr. en argent, et 3,500 en billet de banque : voilà, dit-il, l'appoint pour les 450,000 fr. restant ; nous allons passer chez mon frère, où je vous les donnerai. Chemin faisant, M. Roumage se plaignit des coliques qui le tourmentaient ; cependant ils arrivèrent, M. Roumage fit entrer M. Banès, le pria de l'attendre parce qu'il fallait nécessairement qu'il satisfît un besoin. M. Banès resta quelques instants dans une espèce de couloir qui précède le bureau, M. Roumage revint et lui dit qu'il ne souffrirait pas qu'il restât dans cet endroit. Le plaignant entra donc dans l'intérieur du bureau. M. Roumage jeune était occupé à son secrétaire, il lui demanda ce qu'il désirait, M. Banès lui répondit qu'il attendait son frère. M. Roumage jeune continua sa besogne.

M. Banès attendit encore quelque tems, il était une heure un quart lorsqu'il pria M. Roumage jeune de dire à son frère qu'il était pressé, et qu'il fallait nécessairement qu'il fit un versement à la banque. Celui-ci chercha son frère et ne le trouva pas. Effrayé et ne comprenant rien à la conduite du sieur Roumage aîné, M. Banès se rendit aussitôt chez lui et ne l'y trouva pas. Ce ne fut qu'à 4 heures que M. Banès trouva Roumage aîné qui venait de rentrer chez lui. Il se plaignait du scandale qu'on avait fait chez lui, et soutenait qu'il avait payé le montant du bordereau en billets de banque ; il annonça au surplus que les 550 obligations qui étaient dans son secrétaire seraient remises avec les 150 autres, entre les mains de M. Aguado.

Telle est l'analyse de cette affaire importante qui avait attiré une foule immense. L'affaire sera continuée demain lundi.

— On sait qu'il existe en Angleterre des lois qui protègent la vie des animaux et les mettent à l'abri des mauvais traitements de leurs conducteurs. Les journaux de Londres nous ont appris récemment qu'une de ces lois venait d'être mise à exécution contre deux personnes de distinction de cette ville. Un colonel anglais, qui à force de coups de fouet avait contraint son cheval de faire seize milles (près de six lieues) en une heure, et la comtesse de B... qui avait fait attendre ses chevaux à la porte de la maison de l'une de ses amies pendant cinq heures de la nuit, et par un tems de pluie continuelle, ont été condamnés l'un et l'autre à une amende de 50 livres sterling (1250 fr.)

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE NOTRE JOURNAL.)

Madrid, le 17 août 1824.

Voici ce qu'on écrit, d'Algésiras, en date du 9 de ce mois. (\*) Le commandant-général du camp de Gibraltar, Don Josef O'Donnell, a publié aujourd'hui le rapport suivant : « Une faction perfide composée de 200 espagnols réfugiés et autres habitans obscurs de la place de Gibraltar, s'armèrent et préparèrent une expédition. Sortis de ce port aux ordres de l'ex-colonel Valdés, ils parvinrent à s'emparer de la place et de l'île de Tarifa, dont ils surprirent la faible garnison le 3 au matin au moment où les portes s'ouvraient. Des troupes de cavalerie et d'infanterie royalistes aux ordres du colonel Barradas, marchèrent immédiatement d'Algésiras sur Tarifa ; ces troupes bloquèrent la place du côté de terre, sans que les rebelles qui y étaient enfermés se déterminassent à sortir. Le 6 au soir une brigade française de toutes armes commandée par le général d'Astorg, arriva au camp sous Tarifa. Trois vaisseaux de guerre français, une goëlette espagnole et quatre petits bâtimens armés ayant paru en même tems, Tarifa se trouve étroitement bloqué par terre et par mer ; ainsi toute fuite est interdite à ces criminels agresseurs, qui sont dépourvus de vivres pour se maintenir dans la forteresse et contre lesquels de nouvelles troupes marchent pour les chasser de cette infernale tentative. Les loyaux troupes du roi qui forment ce camp ont été renforcées cette nuit par le bataillon provincial de Séville. Le bien du service de S. M. dans cette partie de ses états est hors de toute espèce de danger ; VIVE LE ROI ! mais que ses loyaux sujets et ses défenseurs ouvrent les yeux, dans le cas où cette trame qui n'aura ici aucun effet, aurait des ramifications autre part, Signé O'DONNELL. »

Le feu qui s'est manifesté hier à l'église san Gines, continue toujours, un sapeur français du 28<sup>e</sup> régiment et deux ou trois autres soldats ont été victimes de leur dévouement, plusieurs autres français ont été plus ou moins grièvement blessés.

Du 18. — Voici comment des personnes racontent l'événement qui fait le sujet de toutes les conversations, événement sur lequel nous ne pouvons tarder à recevoir des détails circonstanciés : Depuis long-tems un assez grand nombre de réfugiés espagnols, se trouvaient à Gibraltar. Le gouverneur de la place leur donna ordre d'en sortir sous 2 fois 24 heures ; ces malheureux réduits au désespoir et ne sachant que devenir, se firent débarquer à Algésiras ; là ne se trouvant pas en sûreté, ils se retirèrent à Tarifa dont ils surprirent la garnison qui même s'est rendue à eux.

Hier au soir et ce matin le feu a encore pris dans 2 rues différentes ; mais on a eu le bonheur de l'éteindre, rien n'excite et n'anime les esprits comme ces sortes d'événement, les partis s'en accusent réciproquement.

Aujourd'hui deux individus ont encore subi la peine de la potence, les objets que l'un d'eux avait volés ont été évalués par la justice à une piastre et demie ; ces exécutions mécontentent extraordinairement le peuple qui s'exprime à cet égard d'une manière très-libre ; mais tout porte à croire que la justice n'est point encore assez sévère, puisque les vols continuent toujours et qu'hier au moment où l'on dressait l'échafaud, des voleurs se sont introduits à deux pas de là.

Du 19. — Il paraît certain que les Français qui ont cherché à surprendre le fort de Tarifa ont été repoussés avec perte ; un capitaine d'artillerie et un assez grand nombre de soldats ont été tués ; on porte le nombre des constitutionnels à plus de 4000 et il paraît qu'une partie

(\*) Ces détails sont antérieurs aux dépêches télégraphiques qui annoncent que Tarifa a été pris d'assaut. (V. notre num. 131.)

des troupes D'Odonnell les ont rejoints. Des personnes prétendent qu'un débarquement d'hommes armés à également eu lieu du côté de Malaga ; ces insurgés disent qu'ils n'ont d'autre projet que celui de forcer le roi à mettre à exécution sa déclaration de Cadix du 30 septembre dernier et les capitulations faites avec les généraux français. Toutes les lettres de l'Andalousie s'accordent à dire que les esprits sont dans une fermentation extraordinaire.

P. S. Je n'ai que le tems de vous annoncer que le roi a failli être assassiné le jour de son départ de Madrid. Des hommes armés de fusils se sont présentés à quelques lieues d'ici à un passage appelé Del Leon, ils ont fait feu sur la voiture du roi ; mais à cause de la distance aucun malheur n'est arrivé ; des chasseurs français se sont mis à la poursuite des assassins et 15 hommes, parmi lesquels se trouvent 6 soldats de la garde royale ont été conduits ici escortés par un détachement du 13<sup>e</sup>. de ligne français. Quoique nous tenions ce fait de bonne source, nous n'en garantissons pas l'authenticité, tant il paraît incroyable.

Irun, le 24 août.

Les nouvelles que nous recevons des provinces environnantes et de la Galice portent qu'il y règne une grande fermentation. Des placards sont affichés portant : Blancs et noirs unissons-nous pour l'indépendance de la patrie.

Au dire des voyageurs, venant de Madrid, les insurgés de l'Andalousie ont beaucoup d'argent et maintenant une sévère discipline ; aussi ils reçoivent journellement des renforts. Les soldats de Quesada renvoyés de Madrid après le 25 juillet, ont tous disparu de Tolède pour aller grossir le nombre des mécontents.

#### EXTRAIT DE L'ÉTAT CIVIL DE LIÈGE.

MARIAGE I savoir : entre :.....

C'était le trentième jour du mois d'août, vers minuit, à l'heure du crime des méditations, etc. Dans un bureau à demi éclairé par la faible lueur d'une lampe, près d'une table couverte de papiers noircis d'encre, de feuilles marquées de timbres, de livres chargés de notes, était assis un homme plongé dans de profondes réflexions. Il écrit, mais lenement ; il efface presque tout ce que sa plume a tracé. A chaque phrase qu'il achève, son œil inquiet se porte sur un recueil de lois placé à sa droite, et semble s'arrêter avec effroi sur ces mots, 500 florins..... à sa gauche une énorme lunette repose sur un monceau poudreux d'almanachs. Son visage est à demi-sérieux ; et je ne sais quel air de jeunesse se cache sous l'antique vêtement qui l'enveloppe..

Un léger bruit se fait entendre ; la porte s'ouvre avec mystère ; une femme, dont les traits annoncent quelques quarante ans paraît tout-à-coup. Elle est appuyée sur une colonne surmontée d'une pomme de pin : d'énormes ciseaux pendent à sa ceinture. Elle est affublée d'une longue robe, formée de journaux bizarrement découpés et réanis, espèce de mosaïque qui présente aux regards les rapprochemens les plus étranges. On y lisait : *Gazette de Liège. — Eruption du Vésuve. — La Sainte-Alliance. — Mort au francs-maçons ! — Fête à la Boverie. — Congrès de Vienne. — Grand bal masqué. — Passage de la Bidassoa. — Expropriation forcée. — Conseil des ministres. — Ménagerie royale. — Budget des dépenses. — Huitres anglaises. — Elections. — Dindes aux truffes, Gendarmerie. — Charte française.* Une foule de *loix d'exception* rendaient ces derniers mots presque illisibles. Enfin on distingue à peine, tant les caractères sont usés, *repub..... fr.. ç.. se, liberté, ..alité, frater.... etc., etc.*

A cette visite inattendue l'écrivain, étonné se lève et s'approchant de la dame mystérieuse : — Quoi, Madame, seule à cette heure ?

— Seule ? non. Je viens suivie d'un assez nombreux cortège. — Mais que signifie cet accoutrement ? Que voulez-vous de moi ? Si n'était votre air pacifique, je vous prendrais pour dame censure, arrivée chez nous des bords de la Seine.

— Rassurez vous : rien de moins offensif que ma visite. Je conçois qu'elle vous étonne ; jusqu'à présent nos relations n'ont pas été fréquentes.

— Je crois cependant m'être déjà trouvé avec vous dans plusieurs sociétés.

— C'est possible ; mais nous nous parlions peu ; la différence d'âge..... voyez-vous, je suis déjà vieille.

— Rien chez vous, Madame, n'annonce la caducité.

— Trêve de compliments et de longs discours ; je n'ai pas de tems à perdre. Je suis vieille, vous dis-je ; et mes occupations croissant avec mes années, j'ai besoin de repos. J'ai songé que si quelque union..... Vous m'entendez.

— A merveille, Madame. Soyez la bien venue. Je ne suis pas du tout éloigné d'accepter vos offres gracieuses, et puisque vous n'aimez pas les longs discours, ce sera Madame, quand vous voudrez.

— Mon Dieu, dès demain, si je n'avais quelques craintes.

— Des craintes, Madame ?

— Vous êtes jeune. Qui m'assurera de votre constance ? Notre union fera jaser.

— Et voulez-vous, Madame, empêcher qu'on ne cause ?

— J'ai bien quelques arrière-neveux qui comptaient s'enrichir un jour de mes dépouilles, et que cette alliance ne fera pas rire. Cela m'est égal, pourvu que je conserve mes vieilles connaissances. Je vous présenterai à elles ; faites en sorte de leur plaire.

— Votre expérience en cela pourra m'être utile.

— Je porterai votre nom c'est juste. Si nous faisons ménage à part, nous n'en vivrons pas moins bons amis. Je vous offre une dot assez belle ; mais vous, de votre côté qu'avez-vous ?

Ici on se fit part réciproquement des avantages et des prétentions que chacun apportait ; le contrat fut signé d'un commun accord, et comme dans tous les traités d'alliance, il y eut des clauses secrètes, connues des seules parties contractantes.

S. Rogier.

CHARADE.

Mon premier dans les airs porte sa noble tige ;  
Mon second s'y propage, et mon tout y voltige.

Le mot de la dernière charade est *Corbillard*.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 31 août.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Décès : 2 garçons, 3 femmes, savoir :

Marie Fraikin, âgée de 74 ans, sans prof., rue du Crucifix, n. 734, épouse de Théodore Herman.

Marie-Elisabeth Mariotte, âgée de 70 ans, ex-religieuse, rue en Cornillon, n. 17.

Jeanne-Joseph Desamuré, âgée de 38 ans, couturière, rue de la Cloche, n. 292, épouse de Bertrand-Joseph Henry.

CONCESSION. — Mines de houille.

Les états députés de la province de Liège,  
Par pétition enregistrée au gouvernement de la province le 17 août 1824, sous le num. 813 du répertoire, les Sieurs *Philippe Servais* et *Mathieu Evrard*, père, tous deux domiciliés à Grace-Montegnée ont demandé une extension de concession de mines de houille gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 75 bonniers 23 perches carrées dépendans de ladite commune de Grace-Montegnée, et limités ainsi qu'il suit :

Au nord, partant de la jonction du grand chemin tendant de Berleur à Grace avec celui allant de Grace à Montegnée et suivant ce dernier chemin jusqu'à la rencontre de celui de *Trizhay*.

Au Nord-Est, de ce point continuant à suivre ledit chemin de Grace à Montegnée, jusqu'à sa jonction avec celui de dessous l'église au Tilleul; puis par ce dernier chemin jusqu'à celui de l'Épinette, que l'on suit également, vers Sud-Est, jusqu'à l'embouchure de celui de Notremont.

Au Sud-Est, prenant ensuite ledit chemin de Notremont, et le continuant jusqu'à sa jonction avec celui de *Chantraine à Rieu au pont et au Tilleul*; puis suivant vers Nord-Ouest ce dernier chemin jusqu'au débouché de celui tendant de *Jemeppe à Montegnée*; prenant alors ledit chemin de *Jemeppe à Montegnée*, et le continuant jusqu'à sa jonction avec la ruelle dite *delle Bossé*, tendant de ce dernier chemin au Berleur.

Au Sud-Ouest, de là suivant ladite ruelle, allant au Berleur, sur une longueur de 73 aunes jusqu'à l'endroit où elle forme un coude vers Sud; de ce point longeant une haye qui fait la limite Ouest des pièces de terre de MM. Degive, Gérard Boulanger, la veuve Fourneau, Servais avoué, J. H. Julin, P. Nélis et la veuve Lambert Antoine, et formant à l'Est la limite des propriétés des héritiers Coune, de la veuve Mottart, des sieurs Godefroid Fourneau, J. H. Julin, la veuve Lambert Guillaume et le sieur Antoine Renson jusqu'au chemin tendant du Berleur à Grace, vis à vis de la maison du Sr. Galand.

A l'ouest, prenant alors le grand chemin de Berleur à Grace, et le continuant, vers nord, jusqu'à sa jonction avec celui tendant de Grace à Montegnée, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le quatre-vingt unième panier des mines extraites sous leurs fonds.

Les états députés de la province de Liège en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1. Les bourgmestre et échevins de la ville de Liège, et le mayor de la commune de Grace-Montegnée, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e. mois. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3. Immédiatement après l'expiration du 4e. mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

En séance à Liège le 19 août 1824.

Baron de Crassier, Walthéry, De Collard-Trouillet,

Baron de Villensagne, Bellefroid, Crawhez et Delexhy.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation : pour le greffier des états,

Le membre de la députation, Signé CRAWHEZ.

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Le 6 septembre 1824, à 10 heures du matin, il sera procédé devant M. le commissaire du district de Liège dans ses bureaux établis au palais de Justice à la vente au comptant d'une quantité de corps de délits et pièces de conviction; ainsi que d'un grand nombre d'armes à feu déposés dans les greffes des différens tribunaux.

Liège, le 20 août 1824.  
Le receveur des domaines, etc. etc. Signé, Conrad de HARLEZ.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE de St-Gilles. — A l'occasion de cette fête, Sme DEQUELDRE, cabaretier, faubourg St-Laurent, donnera champêtre, le 5 et le 6 du courant.

Le bureau central de bienfaisance de Liège, est transféré à la maison des Pauvres-en-Ile, rue Vinave-d'Ile.

MAISON ET PRAIRIES A VENDRE.

Mercredi 15 septembre 1824, aux deux heures de relevée chez le sieur Defraiteur-Heilgers et en son domicile au dessus du village de Battice, le soussigné notaire procédera à la vente publique et aux enchères d'une belle et spacieuse maison, bâtie à la moderne, couverte en ardoises, consistant en quatre pièces au rez-de-chaussée, trois au premier, beaux greniers, belles caves, etc., avec trois pièces de prairies y annexés d'environ 1 172 b. m. Le tout sis au dessus de Battice sur le pavé d'Aix-la-Chapelle.

On accordera toutes facilités à l'acquéreur qui pourra en jouir de suite.  
HALLEUX, notaire.

La vente de la maison située à Liège, sur la Batte, portant l'enseigne du Cavalier et le n. 1104, aura définitivement lieu au bureau de M. le juge-de-peace Boverie, rue Neuvice, le lundi huit novembre 1824, à deux heures de relevée, sur la mise à prix de 1417 florins des Pays-Bas, au-dessus des rentes, dont l'adjudicataire pourra continuer le service montant en capitaux à 2640 florins des Pays-Bas, et des conditions qu'on peut voir audit bureau, chez Me. DEREUX, avoué et en l'étude du notaire PAQUE.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Samedi quatre septembre 1824, aux onze heures du matin, sur la place du Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles et effets consistant en garde-robe, commodes, secrétaires, tables, chaises, plusieurs grands miroirs, horloge, un service en fayence dorée, quantité d'autres objets en fayence, plats et assiettes en étain, marmittes, chaudrons en fer coulé et en cuivre, casseroles, chandeliers en cuivre; plus, sept vaches, quatre chevaux, cent neuf bêtes à laine, cinq nourris, un charriot à quatre roues, trois charettes, deux tombereaux avec leurs roues, environ sept mille gerbes en seigle et épautre, et environ cinq cent bottes de fourrage, etc. etc. etc.

Le tout sera payé argent comptant.

A vendre une maison située à Sclayen, mi-route de Liège à Namur, composée, au rez-de-chaussée, d'une pièce et une cuisine; à l'étage, de 4 chambres et grenier au dessus, ayant une vue très-agréable sur la chaussée, la Meuse et les villages voisins, écurie, four et fournil, et une cour d'où l'on monte à 3 jardins en amphithéâtre, au prix qu'on peut connaître en l'étude du notaire PAQUE, à Liège.

Moulin et Distillerie à Vendre.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Liège, le 27 novembre 1823, on exposera en vente aux enchères le mardi cinq octobre 1824, à trois heures de relevée, pardevant M. le juge-de-peace des quartiers de l'est et nord, en son bureau rue Neuvice, et par le ministère du notaire PAQUE, le moulin dit des Grandes-Oies, situé à Liège, Outre-Meuse, n. 552, avec autres bâtimens, cour, biez, jardin, prairie et une distillerie.

Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit Notaire.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Vendredi 3 septembre 1824, à onze heures du matin, sur la place du marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets consistant en garde-robe, commodes, secrétaire, tables, chaises, horloge, miroirs, plats et assiettes en étain et en fayence, marmittes, chaudrons en cuivre et en fer coulé, etc.

Le tout sera payé argent comptant.

On cherche une cuisinière qui sache bien faire le pain. S'adresser rue Hors-Château, n. 456.

Une servante munie de bons certificats, demande à se placer. S'adresser rue du Stalon, n. 206.

A louer dès-à-présent une belle maison située au coin de la place de la Comédie, n. 783. S'adresser, pour plus amples informations, au n. 778, Place-Verte.

Jedi 19 septembre 1824, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire DELVAUX, Place-Verte, à Liège, et par son ministère, on donnera à bail à rente perpétuelle, pour entrer en jouissance au Noël prochain, la maison enseignée de la Charette du Meunier, située derrière l'Hotel-de-Ville; cette maison est en très bon état, il y a quatre jets d'eau, elle est bien achalandée, étant avantageusement connue, on n'en donne pas de plus grands détails.  
S'adresser audit notaire pour en connaître les charges, clauses et conditions.